

R E P U B L I Q U E T U N I S I E N N E

M E D D

Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable (MEDD)



Pour un Développement Durable Le Programme Régional de l'Environnement

Gouvernorat de Manouba

Actions proposées pour la préparation du 11^e Plan Régional de Développement 2006 - 2011

relatives à la **Stratégie Régionale de l'Environnement**

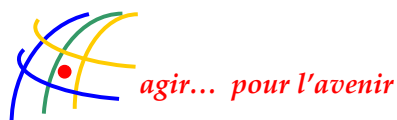
- élaborée à l'atelier régional de planification du 13 au 16 avril 2004
- validée par le Conseil Régional de Développement le 07 août 2004

Septembre 2005

Gouvernorat de Manouba

Actions proposées pour la préparation du 11^e Plan Régional de Développement 2006 – 2011

Editeur :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) avec l'appui de la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Ont participé à la rédaction du rapport:	M. Béchir BEN MANSOUR , Chargé de Mission au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) M. Salem BEN MESSAOUD , Directeur Régional de l'Environnement du Littoral Nord, Tunis M. Michael GAJO , expert GTZ pour la Composante Décentralisation de l'Action Environnementale, Programme Tuniso-Allemand pour l'Environnement (ppe) M. Fadhel GHARIANI , expert auprès du ppe-gtz M. Adel HENTATI , Chargé de Mission au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) M. Nouri SOUSSI , Directeur de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTED)
Principale source des données :	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTED)



Programme Tuniso-Allemand pour l'Environnement ppe

Table de matière

Préambule	3
Pour un Développement Durable - Le Programme Régional de l'Environnement (PRE)	3
1. Synthèse de la stratégie régionale de l'environnement élaborée et validée	6
2. Les Indicateurs Régionaux d'Amélioration des Conditions de Vie (IRACOV)	8
3. Le Programme Présidentiel relatif à l'Environnement et au Développement Durable.....	13
4. Propositions d'action pour le PRE de Manouba.....	19

Préambule

Pour un Développement Durable - Le Programme Régional de l'Environnement (PRE)

L'engagement de la Tunisie sur la voie de développement durable constitue un choix national majeure. Depuis 1992 la Tunisie a commencé de mettre en place les politiques, les structures et les outils d'une stratégie nationale de développement durable.

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. Pour satisfaire nos besoins tant matériels qu'immatériels, nous avons besoin d'un environnement sain, d'une économie prospère et d'une société solidaire.

Le développement durable représente l'obligation et l'engagement pour un processus de négociation dans lequel des objectifs économiques, sociaux et écologiques sont de plus en plus intégrés avec des moyens de la politique, de la technique, de l'organisation, de la planification, de l'administration et de la communication.

Dans cet esprit, le Programme Régional de l'Environnement (PRE), coparrainé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et le Ministère de l'Intérieur et du Développement Local (MIDL), a été lancé au courant de l'année 2003. Ce programme vise une meilleure prise en compte des aspects environnementaux au niveau des Gouvernorats. Il a été une occasion pour identifier les questions environnementales à chaque secteur de développement économique et social. C'est aussi que le PRE reflète en partie la préoccupation du développement durable de la région. En vue de leur intégration dans les Plans Régionaux de Développement, le PRE tient compte des directives du Programme Présidentiel 2004 – 2009 et représente une base pour la préparation du XI^{ème} Plan de développement économique et social.

Les Directions Régionales de l'Environnement (MEDD) ont été désignées comme points focaux pour le programme PRE dans leurs régions respectives. Cependant les Gouvernorats représentent les maîtres d'ouvrage du PRE. Par ailleurs, le Programme Tuniso-Allemand pour l'Environnement (PPE), à travers sa composante « décentralisation de l'action environnementale », assiste le MEDD dans la préparation et la mise en œuvre du PRE.

Le PRE est un processus continu depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre. Ce processus se déroule en trois phases :

Phase 1 : La première phase a consisté dans l'élaboration d'une stratégie environnementale dans chacun des 24 gouvernorats de la Tunisie, validée par le Conseil Régional de Développement. Afin de concrétiser cet objectif, des ateliers de planification stratégique de l'environnement ont été organisés dans les 24 Gouvernorats du 1^{er} mars au 30 avril 2004. Ceci est passé par la coordination et les synergies entre les divers acteurs régionaux et ce, dans une perspective de développement durable des régions. Sous l'égide du gouverneur, la planification environnementale est faite d'une manière participative entre les différents acteurs de développement dans la région. Ces stratégies, une fois élaborées, seront intégrées et prises en compte dans la préparation du XI^{ème} Plan de développement économique et social au niveau régional.

Phase 2 : La deuxième phase consiste dans l'élaboration des actions du développement durable à proposer basant sur les stratégies élaborées pendant la 1^{er} phase comprenant un programme d'investissement prioritaire pour le XI^{ème} Plan.

Phase 3 : La troisième phase consistera dans l'affinement des plans d'actions arrêtées, comme partie intégrante des plans régionaux de développement. Cette phase envisage de définir et d'établir un plan programme pour la région avec des fiches de projet précisant la responsabilité, les moyens et planning pour la mise en œuvre des actions proposées.

Le présent rapport entre dans la deuxième phase du PRE. Il présente des actions pour un développement durable au niveau régional. Ainsi, les actions proposées retiennent des préoccupations pour d'autres secteurs par fois hors le domaine de l'environnement ou respectivement des secteurs liés à l'environnement suivant la question : Quelles sont les contributions de chaque secteur pour un Développement Durable dans la région concernée ?

Ce document représente une **aide à la décision pour les Gouvernorats pour la préparation du 11^e Plan Régional de Développement Economique et Social** mettant en relief la notion du développement durable et intégrant la dimension environnementale en s'appuyant sur le participation des acteurs régionaux.

Les actions proposées dans ce rapport sont basées sur **quatre références** :

1. Les **stratégies élaborées** dans le cadre des ateliers de planification stratégique de l'environnement dans les 24 Gouvernorats qui ont été validées par les Conseils

Régionaux de Développement (**PRE Phase 1**). Ces actions proposées sont liées aux axes stratégiques de la stratégie élaborée et validée par le Conseil Régional de Développement.

2. La **Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)** qui à l'occasion de sa 10^e Session tenue le 18 décembre 2004 a recommandé de
 - a. prendre en compte les PRE pour la préparation du 11^e Plan de Développement Economique et Social pour la période de 2007 – 2011.
 - b. et constituer un comité de suivi pour la réalisation des PRE ou prennent part des représentants du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Local et du Ministère du Développement Economique et de la Coopération Internationale.¹

3. Le **Programme Présidentiel** (2004 – 2009) comprend plusieurs chapitres importants en relation avec l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement d'une part et au développement régional d'autre part, qui reflètent la notion du développement durable. Il s'agit surtout des points suivants.²

Point 6 « Une croissance plus forte et une intégration plus grande dans l'économie mondialisée »

Point 8 « Une infrastructure moderne pour une économie nouvelle »

Point 9 « La région, pole actif de développement »

Point 10 « Pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur »

Point 15 « Une meilleure qualité de vie dans des villes plus agréables »

Point 16 « La femme, de l'égalité au partenariat actif »

Point 19 « Une culture d'ouverture sur le monde »

Point 21 « La reforme politique : un choix constant et un processus continu »

4. L'évaluation des **Indicateurs Régionaux d'Amélioration de Condition de Vie (IRACOV)** catalogués par l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTED) en 2004.

¹ Voir : Rapport et recommandations de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) - 10^e Session du 18 décembre 2004.

² Référence: Extrait du texte de discours « Pour la Tunisie de Demain » - Le Programme Présidentiel 2004-2009 ; publié sur le site-web officiel du Président Zine El Abidine Ben Ali <http://www.benali2004.tn>

1. Synthèse de la stratégie régionale de l'environnement élaborée et validée

Nom du
Gouvernorat :

MANOUBA

Analyse systématique
de la situation
environnementale

Les données de base rappelant les caractéristiques générales du gouvernorat et la situation des réalisations dans le domaine de l'environnement de la région ont été présentées par les responsables de la DRE.

Les préoccupations majeures relevées concernent :

- L'assainissement et la protection des villes contre les inondations, pour lesquels d'importants investissements sont inscrits dans le Xème Plan en cours
- La lutte contre la pollution des oueds
- La réduction des dépotoirs anarchiques notamment sur les terrains abandonnés
- La pollution et la dégradation des sites par les carrières

L'analyse de la situation à l'aide du logiciel ThinkTools a servi par la suite à comprendre les situations complexes des facteurs environnementaux et des multiples sous-systèmes dans lesquels ils s'insèrent.

Il est apparu que les facteurs les plus importants, déterminant la situation environnementale dans le Gouvernorat de La Manouba, d'après l'analyse des participants sont les suivants :

- **Le comportement négligent des citoyens**
- **La surexploitation des terres agricoles**
- **Les constructions anarchiques sur ces mêmes terres**
- **La non application des normes et des procédures en matière d'environnement**
- **La pollution des oueds**
- **Le manque d'esthétique urbaine et la difficulté de préservation des espaces verts**
- **Les dépotoirs anarchiques**
- **Le manque de spécialistes de l'environnement**

Objectifs et domaines d'intervention environnementaux du PRE validés :

Objectifs régionaux d'environnement et de développement :

1. L'amélioration des conditions de vie
2. Une ville attrayante
3. La vocation agricole du gouvernorat préservée
4. La conservation des ressources naturelles

Domaines d'intervention et options stratégiques :

- La mise en valeur des terres agricoles
- L'aménagement de l'espace
- La lutte contre la pollution des oueds
- La gestion des déchets
- L'esthétique urbaine
- La coordination entre les acteurs
- Le comportement des citoyens

Stratégie validée :

- Pour la mise en valeur des terres agricoles : **la planification et répartition par l'état à court terme et la formation assistance des agriculteurs à long terme**
- Pour l'aménagement de l'espace : **la finalisation et l'application stricte SDAT à court terme et la maîtrise extension urbaine**
- Pour la lutte contre la pollution des oueds : **l'application stricte des lois et des textes à court terme et des l'utilisation des technologies propres**
- Pour la gestion des déchets : **l'application stricte des lois à court terme et simultanément la sensibilisation de la population**
- Pour l'esthétique urbaine : **le renforcement des actions des communes à court terme et l'embellissement assuré par les associations et les ONG**
- Pour la coordination entre les acteurs : **la coordination régionale et locale**
- Pour le comportement des citoyens : **participation et motivation du citoyen**

Date de validation : 07 Août 2004

Processus de validation :

Validation directe par le Conseil Régionale de Développement le jour même.

Rôle du Directeur Régional de l'Environnement :

Rôle actif comme modérateur et présentateur

Observations/ objections :

Valider à 100

Corrections nécessaires dans la version finale :

Non

2. Les Indicateurs Régionaux d'Amélioration des Conditions de Vie (IRACOV)

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Nationale du Développement Durable qui s'est réunie le 27 décembre 2003, **l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTED)** a identifié une nouvelle série d'indicateurs pour l'ensemble des gouvernorats dénommés **Indicateurs Régionaux d'Amélioration des Conditions de Vie "IRACOV"**. Ces indicateurs considérés notamment comme outils de suivi, d'évaluation et d'aide à la planification pour les décideurs et ce au niveau national, régional et sectoriel, permettraient de mieux se rendre compte de l'état de l'environnement des gouvernorats et d'apprécier les progrès réalisés dans certains secteurs économiques et sociaux en se référant aux moyennes nationales ou aux normes ou aux objectifs fixés dans le cadre des Plans de Développement Economique et Social en fonction de chaque indicateur ainsi définie.

Donc les IRACOV représentent un guide d'orientation et une aide de décision pour les différents départements sectoriels pour suivre les questions « Quelles sont notre rôle et notre contribution pour un développement durable dans notre région ? » et « Quelles sont les actions prioritaires pour améliorer les conditions de la vie dans la région an améliorant le classement de la région par rapport à la moyenne nationale ? »

Dans une première phase, une liste de 42 Indicateurs Régionaux d'Amélioration des Conditions de Vie a été définie et a fait l'objet d'un premier rapport édité en avril 2005. Ce livret des IRACOV publié par l'OTED est mis comme pièce jointe de ce rapport et présente de manière exhaustive, détaillée et précise les IRACOV comparatifs aux régions.

La seconde phase des travaux sur les Indicateurs Régionaux d'Amélioration des Conditions de Vie (IRACOV) a consisté à enrichir la première liste de 42 indicateurs en se basant sur les axes stratégiques définis pour chaque gouvernorat dans le cadre des Programmes Régionaux de l'Environnement (PRE). Ainsi une nouvelle liste d'indicateurs a été établie pour chaque gouvernorat comprenant un certain nombre **d'indicateurs appropriés et spécifiques à la région concernée, représentés en gras dans le tableau ci-après**. Ces indicateurs ont été identifiés en tenant compte des spécificités environnementales et socio-économiques des gouvernorats révélées dans le cadre des **Programmes Régionaux de l'Environnement (PRE)**. Certains de ces indicateurs pourraient être calculés en vue de la disponibilité des données correspondantes chez les opérateurs départementaux, les autres devraient bénéficier d'une attention particulière au cour du 11^e Plan pour en produire les données nécessaires à leur calcul.

Cette nouvelle liste d'indicateurs représentée ci-dessous, constituerait un tableau de bord pour les décideurs et plus particulièrement pour les régions. Ces IRACOV permettraient de mieux se rendre compte des progrès réalisés et ils aideraient à pallier aux lacunes et au déséquilibre entre les régions et mieux orienter les investissements à l'occasion de l'élaboration du 11^{ème} Plan du développement (2007-2011) et ceci afin d'assurer un développement intégral et durable de la Tunisie.

Liste des Indicateurs Régionaux pour l'Amélioration des Conditions de Vie (IRACOV)

- Gouvernorat de Manouba -

Indicateurs environnementaux	Valeur	Année	Moyenne nationale ou pourcentage de la valeur nationale	Source
------------------------------	--------	-------	---	--------

Production des déchets ménagers et assimilés	700000 Tonnes ³	2003	31.80%	ANGED
Pourcentage des déchets ménagers traités dans les décharges contrôlées	100%	2003	38%	
Nombre de points « ECO-LEF »	21	2003	23.33%	
Nombre d'emploi créés par le système « ECO-LEF »	1011	2003	22.53%	
Taux de branchement au réseau public d'assainissement	73.70%	2003	84.00%	ONAS

Volume total des eaux usées collectées et traitées				
<i>Volume des eaux usées</i>	6.17 millions m3	2003	3.19%	ONAS
<i>Volume des eaux usées collectées</i>	4.94 millions m3	2003	3.19%	
<i>Volume des eaux usées traitées</i>	4.82 millions m3	2003	3.23%	
Réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation	0 m3	2003	0%	DGGR
Qualité des eaux potables (pourcentage des échantillons non-conformes aux normes bactériologiques)	0.80%	2003	1.60%	SONEDE
Superficie des terres agricoles irriguées équipées en technique d'économie d'eau par rapport à la superficie totale des terres irriguées	50%	2003	74%	DGGR
Mobilisation des ressources en eaux superficielles				DGRE

³ pour le Grand Tunis (Gouvernorats de l'Ariana, Ben Arous, Manouba et Tunis)

Taux d'exploitation des ressources en eau non renouvelables				
Stock d'eau dans les barrages au 31 Août de chaque année				
Perte des terres agricoles due à l'urbanisation				
Superficie réservée à l'agriculture biologique	485 ha	2003	1.45%	DGPA

Plantations forestières et pastorales				
<i>Plantations pastorales</i>	115 ha	2003	1.08%	DGAFTA/DGF
<i>Plantations forestières</i>	656 ha	2003	6.91%	
Superficie d'espace vert par habitant dans le milieu urbain	10.4 m2	2003	11.5 m2	DGEQV

Terres traitées par les travaux de CES				
<i>Aménagement des banquettes</i>	1599 ha	2003	2.18%	DGAFTA
<i>Entretien</i>	677 ha	2003	2.64%	
<i>Techniques douces</i>	0	2003	0%	
<i>Lacs colinéaires</i>	1 Unités	2003	4.35%	
<i>Ouvrages d'épandage des eaux</i>	0	2003	0%	
<i>Ouvrages d'alimentation de la nappe</i>	0	2003	0%	
Superficie des aires protégées	0	2003	0%	DGF/DGEQV
Superficie des zones industrielles aménagées	45.21ha	2003	2.98%	AFI

Consommation des énergies renouvelables				
<i>Eclairage rural avec le système photovoltaïque</i>	57	2003	1.87%	ANME
<i>Superficie des panneaux solaires</i>	0	2003	0%	

Taux des unités industrielles polluantes				
Nombre global des unités industrielles	425	2003	6.56%	ONAS
Nombre des unités industrielles polluantes	132	2003	4.97%	
Nombres d'unités de petits métiers polluants implantées dans les zones urbaines				ANPE
Nombre de carrières réhabilitées par rapport au nombre total de carrières abandonnées				
Qualité de l'air				
Taux d'urbanisation anarchique				
Taux d'urbanisation verticale				

Indicateurs sociaux	Valeur	Année	Moyenne nationale ou pourcentage de la valeur nationale	Source
---------------------	--------	-------	---	--------

Répartition de la structure de la population par tranche d'âge				
00-04 ans	26300 hab	2002	3.37%	INS
05-19 ans	93300 hab	2002	3.09%	
20-59 ans	181400 hab	2002	3.57%	
60 ans et plus	25700 hab	2002	2.88%	
Indice synthétique de fécondité	1.86 enfants	2001	2.05 enfants	
Densité de la population	3084.84 hab par km2	2003	64.16 hab par km2	
Taux net de migration interne	11488	2004		
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	93.9%	2003	84.90%	SONEDE-DGGR-INS
Pourcentage des ménages ayant l'électricité	97.40%	2003	96.30%	INS
Densité du réseau téléphonique fixe	15.5 tél pour 100 hab	2003	12.6 tél pour 100 hab	INS
Taux d'urbanisation	73.32%	2003	63.57%	
Taux d'urbanisation anarchique				
Taux d'urbanisation verticale				
Taux d'an alphabétisation	20.10%	2003	22.4%	
Nombre de femmes dans la population active pour 100 hommes		1999		
Taux de chômage		1999		
Taux brut de mortalité	5.2 cas de décès pour 1000 hab	2002	5.8 cas de décès pour 1000 hab	Ministère de la Santé Publique – INS
Nombre d'habitants par médecin	1568	2003	1208	
Nombre de lits d'hôpital pour 1000 habitants	2.87	2002	1.71	

Indicateurs économiques	Valeur	Année	Moyenne nationale ou pourcentage de la valeur nationale	Source
-------------------------	--------	-------	---	--------

Superficie des terres cultivées par type de culture				
Céréales	37400 ha	2003	2.44%	DGPA
Fourrages	11580 ha	2003	2.87%	
Graminées	720 ha	2003	1.03%	
Maraîchères	4730 ha	2003	3.16%	
Arboricultures	21050 ha	2003	0.98%	
Cultures industrielles et autres	140 ha	2003	0.65%	

Taux d'utilisation des terres agricoles irriguées	54%	2003	79%	DGEDA
Taux d'intensification	58%	2003	88%	

Taille du cheptel				
Bovins	20000 Têtes	2003	2.94%	
Ovins	52000 Têtes	2003	0.79%	
Caprins	6000 Têtes	2003	0.44%	
Nombre de nuitées touristiques	-	-	-	ONTT

3. Le Programme Présidentiel relatif à l'Environnement et au Développement Durable

Le Programme Présidentiel (2004 – 2009) comprend plusieurs chapitres importants en relation avec l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement d'une part et au développement régional d'autre part. Il s'agit des points suivants.⁴

■ **Le point 6 « Une croissance plus forte et une intégration plus grande dans l'économie mondialisée » ,**

vise sur le plan environnemental, entre autre, de consolider les technologies propres, pour renforcer la compétitivité et les exportations, à travers l'établissement de **normes écologiques conformes aux standards européens, pour les produits industriels, touristiques et agricoles.**

■ **Le point 8 « Une infrastructure moderne pour une économie nouvelle »**

intègre comme objectif principal **la mise à jour des plans d'aménagement urbain, dans toutes les municipalités, d'ici 2009**, pour favoriser la mise en place d'un tissu urbain équilibré et cohérent. Il inclut l'organisation d'un milieu urbain qui évolue conformément aux exigences de la modernité, une meilleure qualité de vie pour la population, le respect de l'environnement et de l'hygiène du milieu et la sauvegarde des spécificités de l'urbanisme national.

■ **Le point 9 « La région, pole actif de développement »**

La dimension régionale occupe une place particulière dans la politique de développement du Gouvernement Tunisien visant à élever le niveau de vie du citoyen, dans toutes les régions du pays.

L'objectif assigné est la modernisation de l'infrastructure et la diversification de la base économique, dans tous les gouvernorats. Cette politique a déjà permis en plus de la création d'un réseau d'autoroutes, d'aménager, au cours de la décennie écoulée, quelque 3000 kilomètres de routes classées, dont 50 % se situent dans les gouvernorats de l'intérieur du pays. Le taux d'électrification dans ces gouvernorats, est passé de 74 % en 1994 à 94,3 % en 2004, et le taux d'alimentation en eau potable a été porté 74 % à 88,5 %, pendant la même période.

« L'action régionale a besoin d'être correctement planifiée et de disposer de moyens adéquats. Nous y parviendrons, pendant la période prochaine, à travers :

⁴ Référence: Extrait du texte de discours « Pour la Tunisie de Demain » - Le Programme Présidentiel 2004-2009 ; publié sur le site-web officiel du Président Zine El Abidine Ben Ali <http://www.benali2004.tn>

Des attributions accrues pour les régions,

En conférant à celles-ci de plus larges responsabilités dans la définition des priorités de développement et dans la conception des programmes régionaux, tout particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la stimulation de l'initiative privée et du renforcement du rythme de création d'entreprises, et en mettant en place une première génération de contrats de programmes sectoriels entre l'Etat et les Conseils Régionaux. »⁵

Ces priorités peuvent être résumées comme suit :

- **Une base économique plus diversifiée dans les régions, et une infrastructure au service du développement,**
 - par la modernisation du réseau de routes structurantes reliant les chefs-lieux des gouvernorats,
 - par la création, dans les gouvernorats de l'intérieur du pays, de nouvelles institutions universitaires, pouvant accueillir 150 mille étudiants, avant la fin de l'année 2009.

- **La consolidation des ressources financières et humaines des régions,**
 - en transférant à celles-ci des ressources budgétaires additionnelles, pour leur permettre d'accomplir de nouvelles tâches dans divers domaines, notamment dans ceux de l'infrastructure et des équipements collectifs,
 - en établissant un programme spécifique, visant à attirer vers les régions, les cadres, et les compétences susceptibles de renforcer les capacités des futurs centres d'affaires régionaux.

- **La stimulation de la coopération internationale décentralisée,**
 - en conférant des attributions plus étendues aux Conseils régionaux et aux municipalités, dans le domaine de la coopération décentralisée,
 - en renforçant la participation de la société civile à la dynamisation des mécanismes et structures de coopération internationale décentralisée, de manière à faire de celle-ci l'un des facteurs du partenariat avec l'extérieur.

■ Le point 10 « Pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur »

⁵ Citation du discours du Président de la République Tunisienne publié sur le site web officiel du Président Zine El Abidine Ben Ali

intègre des aspects environnementaux et du développement durable de manière implicite et explicite, à savoir :

- la désalinisation de l'eau, par l'acquisition de technologies répondant aux besoins des populations,
- la maîtrise des technologies de production des semences et plants sélectionnés, de gestion et de protection du patrimoine national dans ce domaine,
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits, en adoptant des normes conformes aux exigences aux marchés d'exportation,
- l'introduction de la gestion moderne au niveau de tous les types d'exploitation agricole, afin d'en améliorer le rendement,
- le développement de nouveaux secteurs de production, comme l'agriculture biologique et les cultures biotechnologiques,
- la promotion du secteur de la pêche et de la pisciculture,
- le renforcement de la lutte contre l'érosion et la désertification,
- l'exploitation des ressources propres aux zones sahariennes.

A cet effet, il est envisagé de

- **mettre en oeuvre un programme national de désalinisation des eaux**, en recourant aux techniques les plus avancées, en vue d'assurer une exploitation judicieuse des ressources, compte tenu des spécificités nationales.
- **généraliser le recours aux techniques d'économie de l'eau dans les exploitations agricoles irriguées**
- **étendre à tout le pays le programme d'économie de l'eau, quel que soit le type d'utilisation.**
- **valoriser les ressources naturelles**,
 - en augmentant de 50 %, d'ici à 2009, le rythme de boisement forestier et pastoral,
 - en créant de nouveaux types de concessions, à l'intention des particuliers, pour les travaux de boisement forestier et pastoral dans les terres domaniales.
- **protéger les écosystèmes et la biodiversité**, en renforçant le nombre des parcs nationaux et des réserves naturelles, terrestres ou maritimes et en établissant une stratégie pour lutter contre la désertification et l'ensablement.
- **mettre en oeuvre un plan national pour la protection des terres agricoles contre l'érosion**, afin de sauvegarder leur potentiel de production, ainsi que la capacité de rétention des barrages.

■ Le point 15 « Une meilleure qualité de vie dans des villes plus agréables »

Dans son programme (2004-2009) le Président de la République Tunisienne vise une meilleure qualité de la vie, pour l'ensemble de la population, dans toutes les régions, dans les villes comme dans les zones rurales, en améliorant le cadre de vie, en consolidant les conditions du développement durable, en protégeant l'environnement et en préservant l'hygiène du milieu.

Les villes sont le reflet de la civilisation du pays. Elles ont bénéficié, depuis le Changement, d'un ensemble de mesures qui ont permis de les moderniser et de les doter des équipements nécessaires pour accueillir diverses activités économiques, sociales et culturelles. Un effort considérable, qui a représenté 1,2 % du PIB, a été déployé pour le financement des projets et programmes concernant l'environnement et l'hygiène du milieu.

Au cours de la prochaine étape, le Gouvernement Tunisien emploiera à élever les villes au rang des villes de sociétés modernes. Dans le Programme Présidentiel l'ambition est de faire des villes des cités pour le travail, pour les industries de l'intelligence, pour la société du savoir, mais aussi des cités offrant le bien-être et diverses activités culturelles, sociales et sportives, des villes propres et où il fait bon vivre. Par ailleurs il s'attachera, également, à travers les programmes de développement des villages et des zones rurales, à améliorer la qualité de la vie pour tous et à assurer le développement durable.

Les axes prioritaires sont les suivants :

- **Un environnement sain, en tant que base pour un développement durable,**
 - en atteignant une moyenne de 15 mètres carrés d'espaces verts par citoyen, d'ici la fin 2009,
 - en instaurant un partenariat méditerranéen pour la protection de la Méditerranée, contre les risques menaçant l'environnement,
 - en mettant en oeuvre un programme adapté pour la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et le développement des énergies nouvelles et renouvelables,
 - en fermant toutes les décharges sauvages et en les réaménageant, avant la fin de l'année 2009,
 - en multipliant par deux la capacité de traitement des déchets, avec une attention particulière pour le traitement des déchets toxiques.

- **Une exploitation judicieuse de l'espace territorial**, de manière :
 - à répondre aux exigences du développement durable, de l'exploitation rationnelle des ressources hydrauliques et de l'énergie, de l'adaptation des activités économiques aux impératifs de la protection de l'environnement,
 - à oeuvrer en faveur d'un meilleur équilibre et d'une plus grande complémentarité entre les régions.

- **Un plan d'urbanisme, avec des perspectives nouvelles et un aménagement moderne des villes**,
à la lumière d'études prospectives approfondies sur le long terme, pour mettre en valeur le modèle architectural des villes, sauvegarder leur authenticité, tout en les élevant au niveau de modernité souhaité, de sorte que les villes soient;

- **Des villes propres où il fait bon vivre**,
avec une attention plus soutenue aux conditions assurant la qualité de la vie dans les zones rurales;

- **Des villes où sera généralisée l'éducation environnementale, grâce notamment au partenariat avec les associations pour diffuser la culture écologique**,
 - en instituant des mécanismes et incitations destinés à consolider le volontariat dans le domaine de l'environnement,
 - en établissant un agenda national, -une sorte de charte de l'environnement et du développement durable-, pour les interventions des associations dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

- **Le point 16 « La femme, de l'égalité au partenariat actif »** accorde, en outre, l'attention nécessaire au développement des loisirs familiaux,
 - en portant, de 8 % à 15 %, la subvention d'investissement dans les projets de loisirs, réalisés dans les zones d'encouragement du développement régional,
 - en généralisant les **parcs urbains à tous les Gouvernorats**.

- **Le point 19 « Une culture d'ouverture sur le monde »**
vise de mettre en valeur le patrimoine et mieux protéger les monuments historiques, en mettant en oeuvre **un plan spécifique pour l'entretien et la réfection de vieux**

quartiers, dans les grandes villes, afin d'enrichir en même temps le produit touristique.

■ **Le point 21 « La réforme politique : un choix constant et un processus continu »** prévoit la **stimulation de la démocratie locale**, en renforçant les attributions des conseils régionaux et en diversifiant les modes de participation du citoyen à la gestion des affaires de sa région. Les programmes envisagés représentent des éléments importants pour la protection de l'environnement mais aussi pour la mise en œuvre du Programme Régional de l'Environnement, notamment :

- **La consolidation de la position de la femme dans la vie publique**, par la densification de sa participation dans diverses instances et structures, et en particulier aux postes de direction et de décision,
- **L'élargissement de la participation des jeunes à la vie publique**, par des encouragements propres à susciter leur participation aux activités politiques et associatives;
- **Une diffusion soutenue de l'esprit civique, à travers les programmes éducatifs et médiatiques, et**
- **De nouvelles perspectives pour la société civile**, en donnant une forte impulsion à la vie associative, et des facilités accrues au tissu associatif.

4. Proposition d'action pour le PRE de Manouba

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LE PRE DE MANOUBA

Objectifs régionaux d'environnement et de développement :

5. L'amélioration des conditions de vie
6. Une ville attrayante
7. La vocation agricole du gouvernorat préservée
8. La conservation des ressources naturelles

Domaines d'intervention et options stratégiques :

- La mise en valeur des terres agricoles
- L'aménagement de l'espace
- La lutte contre la pollution des oueds
- La gestion des déchets
- L'esthétique urbaine
- La coordination entre les acteurs
- Le comportement des citoyens

Objectif 1 : Amélioration des conditions de vie

Cet objectif vise d'apporter une réponse à la situation préoccupante des Oueds qui sont soumis à une forte pollution d'origines domestique, industrielle et agricole ainsi qu'à l'insuffisance de l'assainissement. La gestion des déchets solides et les nombreux dépotoirs sauvages sur les terres nues appellent également des efforts de sensibilisation de la population et un renforcement des capacités des communes.

Domaine d'intervention et option retenue	Actions et programmes proposés	Acteurs principaux	IRACOV pertinents	Référence au Programme Présidentiel	Mesures d'accompagnement
La dépollution des Oueds	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les agriculteurs aux méfaits des rejets des pesticides ▪ Inventaire des rejets industriels dans les Oueds et plan d'action pour leur maîtrise ▪ Elaborer un plan de gestion intégrée des déchets ménagers et de construction 	<p>MARH</p> <p>MIEPME</p> <p>Communes</p>	<p>Taux de branchement au réseau public d'assainissement</p> <p>Volume total des eaux usées</p> <p>Volume des eaux usées collectées</p> <p>Volume des eaux usées traitées</p> <p>Réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation</p> <p>Nombre d'unités agro-industrielles polluantes</p> <p>Superficie des zones industrielles aménagées</p> <p>Nombre de décharges non contrôlées</p> <p>Nombre de points « ECO-LEF »</p> <p>Qualité de l'air</p>	<p>point 15 : Une meilleure qualité de vie dans les villes agréables</p> <p>fermeture des décharges sauvages et réaménagement avant la fin de l'année 2009.</p>	<p>Veiller à l'application stricte de la loi, notamment pour les implantations industrielles</p>
La gestion des déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ programme de sensibilisation de la population sur la gestion adéquate des déchets ▪ Un renforcement de capacités des 	<p>MEDD</p>	<p>Production des déchets ménagers et assimilés</p> <p>Nombre de décharges contrôlées</p>	<p>point 15 : Une meilleure qualité de vie dans les villes agréables</p> <p>fermeture des décharges sauvages et réaménagement</p>	<p>Une plus grande surveillance par les autorités compétentes et application des textes : les terres nues, le contrôle</p>

Domaine d'intervention et option retenue	Actions et programmes proposés	Acteurs principaux	IRACOV pertinents	Référence au Programme Présidentiel	Mesures d'accompagnement
	communes pour une réponse adéquate à la demande de la population et une adaptation rapide aux nouveaux services.	MIDL	Nombre de décharges non contrôlées Nombre de points « ECO-LEF » Taux de branchement au réseau public d'assainissement Volume total des eaux usées Volume des eaux usées collectées Superficie des zones industrielles aménagées Qualité de l'air	avant la fin de l'année 2009	des décharges, le transport et traitement des déchets.
L'esthétique urbaine	voir objectif 2				

Objectif 2 : Une ville attrayante

Cet objectif est dictée par l'absence de sensibilité à l'esthétique urbaine qui est ressentie comme une faille dans la perception environnementale et ce malgré patrimoine immobilier intéressant du gouvernorat. En outre, l'anarchie qui règne en matière d'aménagement de l'espace contribue fortement à cette situation.

Domaine d'intervention et option retenue	Actions et programmes proposés	Acteur principal	IRACOV pertinents	Référence au Programme Présidentiel	Mesures d'accompagnement
Pour une esthétique urbaine à la mesure des attentes des citoyens	<p>Renforcement des capacités des communes dans le domaine de l'embellissement et de l'esthétique urbaine.</p> <p>Mettre en place un partenariat Communes/ONG dans le domaine de l'embellissement des villes.</p>	MIDL	<p>Nombre de décharges non contrôlées</p> <p>Nombre de points « ECO-LEF »</p> <p>Taux de branchement au réseau public d'assainissement</p> <p>Volume total des eaux usées</p> <p>Volume des eaux usées collectées</p> <p>Superficie d'espace vert par habitant dans le milieu urbain</p> <p>Superficie des zones industrielles aménagées</p> <p>Qualité de l'air</p>	<p>Point 15. une meilleure qualité de vie dans des villes plus agréables</p> <p>Des villes où sera généralisée l'éducation environnementale, grâce notamment au partenariat avec les associations pour diffuser la culture écologique, en instituant des mécanismes et incitations destinés à consolider le volontariat dans le domaine de l'environnement,</p> <p>Point 21. la réforme politique : un choix de processus continu</p> <p>De nouvelles perspectives pour la société civile, en donnant une forte impulsion à la vie associative, et des facilités accrues au tissu associatif</p>	Renforcer le contrôle pour prévenir les constructions anarchiques
Implication du citoyen dans la préservation de l'environnement	<p>Programme de renforcement de capacités humaines et matérielles des ONG à vocation environnementale actives dans la Région.</p> <p>Etablir un programme de partenariat communes / ONG environnementales dans le domaine de la sensibilisation environnementale sur les thématiques prioritaires de la région.</p>	<p>MEDD</p> <p>MIDL</p>		<p>Point 21. la réforme politique : un choix de processus continu</p> <p>De nouvelles perspectives pour la société civile, en donnant une forte impulsion à la vie associative, et des facilités accrues au tissu associatif</p>	

Domaine d'intervention et option retenue	Actions et programmes proposés	Acteur principal	IRACOV pertinents	Référence au Programme Présidentiel	Mesures d'accompagnement
Lutte contre la pollution des oueds	Voir objectif 1				

Objectif 3 : La vocation agricole du gouvernorat préservée

Cet objectif est visé à travers d'une part la finalisation du SDAT pour réglementer l'utilisation et l'occupation de l'espace y compris les oueds et leurs abords et d'autre part à travers préservation de la vocation agricole de la région.

Domaine d'intervention et option retenue	Actions et programmes proposés	Acteur principal	IRACOV pertinents	Référence au Programme Présidentiel	Mesures d'accompagnement
L'application du SDAT	Finaliser le SDAT en tenant compte des aspects environnementaux et de l'évolution future du gouvernorat : préservation des terres agricoles, organisation du secteur industriel, etc.	MEHAT	Superficie d'espace vert par habitant dans le milieu urbain Superficie des aires protégées Superficie des zones industrielles aménagées Taux d'urbanisation Nombre d'unités industrielles polluantes	Point 15. une meilleure qualité de vie dans des villes plus agréables * Une exploitation judicieuse de l'espace territorial, de manière : - à répondre aux exigences du développement durable, de l'exploitation rationnelle des ressources hydrauliques et de l'énergie, de l'adaptation des activités économiques aux impératifs de la protection de l'environnement, - à œuvrer en faveur d'un meilleur équilibre et d'une plus grande complémentarité entre les régions.	Mettre en place les mesures adéquates pour son application en concertation avec différents intervenants.
La préservation de la vocation agricole	Voir objectif 4	MARH			

Objectif 4 : La conservation des ressources naturelles

Cet objectif est motivé par la tendance constatée à une surexploitation des terres agricoles qui dégrade ce capital important pour la région et qui à son tour est le résultat d'une demande de plus en plus forte, dans un gouvernorat en pleine expansion.

En outre, la pression exercée sur les terres agricoles par l'urbanisation risque de voir leurs superficies se rétrécir.

Domaine d'intervention et option retenue	Actions et programmes proposés	Acteur principal	IRACOV pertinents	Référence au Programme Présidentiel	Mesures d'accompagnement
La mise en valeur des terres agricoles	<p>La préservation de la vocation agricole par l'intervention de l'état et l'assistance aux agriculteurs.</p> <ul style="list-style-type: none">• Une campagne d'information et de sensibilisation des exploitants quant aux risques de la surexploitation et aux enjeux d'une agriculture durable.▪ Un programme de formation et d'assistance menée conjointement par l'administration régionale, les corps constitués et les ONG.	MARH	Superficie des terres agricoles par habitant	Point 10. Pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur	Renforcer et faire évoluer la réglementation existante relative à la protection des terres agricoles de l'envahissement urbain et de la surexploitation (cas des terres en location)